

**LYCEE JEAN-PIAGET
NEUCHATEL**

SECTION DE MATURITE

PLAN D'ETUDE-CADRE

ARTS VISUELS

DISCIPLINE FONDAMENTALE

Les "arts visuels" comme discipline fondamentale sont enseignés aux niveaux 10 et 11. La dotation horaire est, pour chacune de ces deux années, de 2 heures hebdomadaires.

NIVEAU 10

Il s'agit de 2 heures d'atelier pendant lesquelles seront abordés:

- des techniques de base en deux dimensions
- une initiation à la troisième dimension
- des travaux pratiques avec ouverture sur les technologiques nouvelles de communication.

NIVEAU 11

- une heure de "travaux pratiques" débouchant sur un travail de recherche, à caractère interdisciplinaire autant que possible
- une heure d'histoire de l'art.

Le travail en atelier au niveau 10 sera évalué par une note. Au niveau 11, une évaluation notée interviendra respectivement pour le travail de recherche et pour le travail d'histoire de l'art.